



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation en Ukraine

Question au Gouvernement n° 215

Texte de la question

SITUATION EN UKRAINE

Mme la présidente . La parole est à M. Bertrand Bouyx.

M. Bertrand Bouyx . La guerre en Ukraine a brutalement changé d'ampleur ces derniers jours. La décision de M. Poutine d'appeler des soldats nord-coréens au combat a donné au conflit une ampleur mondiale, alors qu'aucun soldat de l'Alliance atlantique n'est engagé sur le front ukrainien. Les États-Unis d'Amérique, par la voix de leur président sortant, ont alors autorisé l'utilisation de missiles de longue portée par l'Ukraine contre des cibles situées sur le territoire russe. En retour, la Russie a multiplié les menaces nucléaires, modifiant ses règles d'engagement : elle n'exclut plus de viser les pays qui aident l'Ukraine. Depuis trente ans, nous avons trop souvent oublié que le monde de l'après-guerre froide est toujours dominé par la dissuasion nucléaire : la capacité pour un État de protéger sa souveraineté et son territoire par la menace d'annihilation mutuelle contre toute autre puissance nucléaire. Cette menace inquiète à juste titre nombre de nos concitoyens. La Russie continue de pratiquer une stratégie de la terreur, menant une guerre hybride contre nos démocraties et agitant la peur de la destruction nucléaire envers tous les soutiens de l'Ukraine. Comment la France peut-elle agir face à ces menaces ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur quelques bancs du groupe EPR.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des armées et des anciens combattants.

M. Jean-Louis Thiériot, ministre délégué auprès du ministre des armées et des anciens combattants . Voilà mille jours que l'Ukraine est sous les bombes, mille jours qu'une puissance révisionniste essaie de redessiner par l'épée les frontières et la carte de l'Europe. Votre préoccupation est évidemment la nôtre : le pays mesure la gravité de la situation. Notre réponse est toujours identique : le sang-froid, la constance, la résolution. Cela signifie que nous nous tenons à quelques principes, posés par le président de la République : aider l'Ukraine à se défendre, sans l'encourager à l'escalade ni l'abandonner, en lui donnant des moyens de défense qui ne se limitent pas au territoire ukrainien, c'est-à-dire être en mesure, en vertu des principes du droit de la guerre, de frapper des cibles qui se trouveraient en Russie.

Par ailleurs, la France prend toute sa part du fardeau de l'aide à l'Ukraine. La formation, en France, des 2 700 hommes de la brigade Anne de Kiev, que nous avons équipés, a suscité l'admiration de beaucoup d'entre nous. Nous les regardons avec une grande émotion alors que ces hommes s'apprêtent à être engagés sur le front. La France se doit d'être à la hauteur de l'histoire et de tous ceux qui se sacrifient pour une certaine idée du droit, de la paix et de l'Europe. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes DR, EPR, Dem et HOR.)*

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Bouyx](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 215

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Armées et anciens combattants (MD)

Ministère attributaire : Armées et anciens combattants (MD)

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 27 novembre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 novembre 2024